



CONDITIONS DE REVISION DES AILES

Mai 2025

Dans les conditions courantes d'utilisation, **une révision complète de l'aile** est impérative toutes les 300 heures ou au minimum tous les trois ans si l'aile effectue moins de 300 heures de vol. (150 heures ou au minimum tous les 2 ans pour les anciens modèles, SX, Fun, Mild, XP, Kiss) et après tout choc important.

Cette révision doit être effectuée dans nos ateliers ou dans une Station Technique compétente (dont les opérateurs suivent annuellement un stage technique spécifique).

Elle est indispensable à la sécurité.

Note : Un usage en conditions particulières (montagne, tropiques, milieu marin, hors-piste etc.) exige une fréquence supérieure, par exemple tous les ans ou toutes les 100 heures de vol

Nous proposons des **Forfaits révision** (voir barème en page 2) **qui comprennent les opérations suivantes :**

- ▶ Ouverture de l'aile en atelier. Vérification globale de la voile et de la structure (aspect général).
- ▶ Démontage complet de la voile et de la structure.
- ▶ Examens, contrôles et vérifications

Voile : . Tests de vieillissement fil et tissus (sur une éprouvette prévue à cet effet).
. Vérification des coutures, fourreaux de lattes, PJS, passages de câbles, ouvertures et points d'accroche sur la structure (oeillets, poche de quille...).

Structure : . Examens des tubes (aspect, rectitude, criques, usures),
. Contrôle de toutes les pièces de liaisons (plaques, rails...),
. Vérification de toute la câblerie,
. Contrôle du jeu de lattes (aspect, cintrage).

- ▶ Changement de toute la visserie & silentblocs/transversales,
- ▶ Remplacement des élastiques et cordelettes de lattes d'extrados
- ▶ Opérations éventuelles sous garantie.
- ▶ Remontage et vérification : *Fiche de contrôle*.
- ▶ Essais en vol et réglages appropriés : *Fiche d'essai*

Forfaits Révision 2025

| | | |
|---|-----------------|-------------------|
| Fun 14 – iFun 13 | 1.095,00 € H.T. | 1.314,00 € T.T.C. |
| Fun 450 - iFun 16 - IFun 13 SP | 1.225,00 € H.T. | 1.470,00 € T.T.C. |
| SX 12 - Fun 18 | 1.285,00 € H.T. | 1.542,00 € T.T.C. |
| SX 16 - Mild 16 - XP 11 - XP 12 - XP 15 - XP 17 | 1.445,00 € H.T. | 1.734,00 € T.T.C. |
| iXess 13 & 15 - iXess Training - Kiss 13 & 450 | 1420,00 € H.T. | 1.704,00 € T.T.C. |
| NuviX | 1.445,00 € H.T. | 1.734,00 € T.T.C. |
| BioniX 13 & 15 – BioniX ² | 1.760,00 € H.T. | 2.112,00 € T.T.C. |

- Les Forfaits révision ne comprennent pas les réparations ou remplacements supplémentaires (accrocs sur voile, tubes ayant dépassé la flèche admissible, remise aux normes de sécurité actuelles, etc.) dont la nécessité peut être mise en évidence par les différents contrôles ou par le dépassement des potentiels d'heures accordées aux différents éléments.

- Un devis de ces travaux complémentaires est établi suite à l'examen de l'aile et transmis au client pour accord.

- Après acceptation, les opérations sont effectuées à la date prévue pour un montant total comprenant : 1 forfait révision + pièces et main d'œuvre (voilerie) supplémentaires.

- Le propriétaire de l'aile est en droit de refuser le devis proposé (ex : montant pas en rapport avec la valeur estimée de l'appareil, travaux importants au regard de l'ancienneté du modèle...).

L'aile est alors restituée démontée et seul le coût des opérations de contrôle-devis est facturé.

- Ce cas peut également se présenter si nous estimons qu'aucune intervention ne permettra de garantir un seuil de sécurité minimum et que l'appareil ne pourra en aucun cas être remis en état de vol (ex : vieillissement tissu, structure hors normes...). Nous ne pouvons, en effet, engager notre responsabilité en effectuant le remontage d'une aile sans avoir pu y faire les travaux nécessaires jugés indispensables pour sa sécurité.

PLANNING DE REVISION

Contact : Par téléphone ou par courriel : Jean-Yves LE BIHAN – direction@aircreation.fr
Enregistrement des coordonnées.
Modalités et date de réception du matériel.

Réception : Prise en charge de l'aile dans nos ateliers (07200 Aubenas)
Fiche de réception avec précisions concernant la date d'émission du devis.

Devis : Etablissement d'un devis (après démontage) transmis pour accord.

Travaux : Suite à l'acceptation du devis, les opérations de révision pourront être achevées dans un délai souvent inférieur à 1 semaine.

Trois semaines, au minimum, sont nécessaires entre la première prise de contact et la fin des travaux et il est raisonnable de prévoir une immobilisation de votre aile de **10 à 15 jours**.